



PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)

Communiqué de presse :

Stratégie d'appui aux politiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre

Dans un contexte général marqué par la crise économique, énergétique, alimentaire et climatique, l'approche territoriale apparaît de plus en plus comme un moyen pour faire face à ces défis majeurs.

Dans beaucoup de régions du monde, les politiques d'aménagement du territoire ont eu des retombées positives dans la vie des populations, notamment en termes d'accès aux transports, à l'énergie, aux communications, aux infrastructures de base. Toutefois, en Afrique de l'ouest et du centre, de telles retombées tardent à se faire ressentir pour les populations en dépit des efforts consentis par les institutions d'intégration régionale et des Etats.

Le présent atelier s'inscrit dans une perspective de jeter les nouvelles bases d'une stratégie de développement harmonieux des territoires de l'Afrique de l'ouest et du centre répondant aux attentes des populations.

Tenu les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2009 à l'hôtel du Lac de Cotonou, cet atelier avait pour objectif principal l'élaboration d'une stratégie d'appui aux politiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre.

Organisé par le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) en collaboration avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il a rassemblé une vingtaine de participants parmi lesquels, des directeurs en charge de l'aménagement du territoire du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République Islamique de Mauritanie, du Niger et du Togo, des représentants d'associations d'élus locaux (Cameroun), des experts et universitaires, des représentants d'institutions régionales (BAD/NEPAD, UEMOA, CILSS) et des Partenaires Technique et Financiers (Ambassade de France au Bénin, Ministère Français des Affaires Etrangères et Européenne, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires de France).

La stratégie ainsi adoptée se base sur les enjeux suivants :

- la gestion des espaces ruraux et du renforcement des relations villes campagnes vers des dynamiques productives et complémentaires tenant compte des capacités environnementales ;
- la maîtrise et la valorisation de l'urbanisation et de l'évolution territoriale induite par les dynamiques démographiques notamment la question du développement urbain, de la métropolisation et des réseaux urbains ;
- l'aménagement de nouveaux espaces de développement : les zones transfrontalières, les bassins productifs, les nouveaux espaces d'accueil de population comme l'espace intermédiaire entre la côte et le sahel ;

- le développement des infrastructures et du choix de leur nature et emplacement en fonction des échanges, des potentialités et des capacités à créer des liens entre les types d'espaces.

L'atelier a ensuite rappelé quelques avancées notables dans la mise en œuvre de ces politiques au niveau régional et au niveau des Etats tout en mettant en évidence les acquis ainsi que les principales difficultés et contraintes qui constituent des facteurs de blocage pour l'opérationnalité des objectifs fixés. Au niveau des avancées et des atouts, il a été noté, entre autres, **une prise de conscience de l'approche territoriale** par les institutions internationales (exemple, le rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde 2009 intitulé « repenser la géographie économique»), la création et le fonctionnement de structures institutionnelles d'aménagement du territoire au niveau des Etats, l'existence d'organisations intergouvernementales travaillant sur les questions d'aménagement du territoire, l'existence de plusieurs outils et instruments juridiques. Au niveau des facteurs de blocage, il a été noté principalement l'insuffisance de portage politique, l'absence de hiérarchisation des priorités, l'insuffisance des guides méthodologiques et de documentations sur les bonnes pratiques, les problèmes de mobilisation des ressources financières.

Dans le cadre de l'élaboration d'une démarche stratégique d'action et au vu des enjeux et de l'état des lieux de mise en œuvre des politiques, il est proposé de privilégier trois orientations stratégiques devant être considérés comme des priorités :

- ❖ **Le renforcement des économies locales**
- ❖ **L'aménagement des espaces urbains et le renforcement des réseaux de villes**
- ❖ **La coopération interterritoriale et le renforcement des zones d'intégration**

L'atelier a enfin mis l'accent tant sur l'importance de la prise en compte de ces priorités dans les politiques de développement que sur l'importance d'un certain nombre d'axes d'appui pour résorber les difficultés d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire.

Les axes d'intervention qui rejoignent les priorités de l'UEMOA se structurent autour des centres d'intérêt suivants :

- l'information et la communication ;
- le dialogue et la construction de réseaux d'acteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs au niveau régional, national et local dans l'élaboration et la conduite des politiques ;
- le lobbying pour la mobilisation de ressources financières à la promotion de l'aménagement du territoire.

Il est apparu nécessaire de mettre l'accent sur le portage politique de l'aménagement du territoire.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'intérêt du document de stratégie comme un document de plaidoyer en faveur d'une nouvelle approche de développement centré sur trois dimensions : intégration régionale, décentralisation et développement local. Ceci permettra de renouveler l'action publique en mettant en œuvre des politiques plus cohérentes. Les objectifs stratégiques doivent être appropriés par l'ensemble des

acteurs politiques mais aussi par les populations locales. Les avancées en la matière, comme celles de l'UEMOA, devraient servir d'exemples pour aller vers l'opérationnalisation des objectifs. Il serait opportun notamment d'impliquer les institutions régionales d'Afrique centrale comme la CEMAC à cette démarche.

En conclusion, les participants à l'atelier de Cotonou ont souligné l'importance de cette démarche méthodologique axée sur des orientations stratégiques de l'aménagement du territoire. Celle ci doit s'inscrire dans les processus de suivi, d'évaluation et de la nécessité de s'engager à conduire des projets dans ce sens.

Les participants de l'atelier,

Cotonou le 1^{er} Juillet 2009